

CADRAGE
Mémoire de recherche en éducation
Master MEEF 2D, Encadrement éducatif

Projets tuteurés DIU
2D, Encadrement éducatif

Tous les étudiant.e.s de l'Inspé de Franche-Comté, sont sensibilisé.e.s et formé.e.s à et par la recherche en éducation, notamment par la réalisation de travaux de recherche. La réalisation d'un mémoire ou d'un projet tuteuré s'inscrit dans l'acquisition des compétences des métiers du professorat et de l'éducation : elle exige des capacités d'anticipation, d'organisation du travail, de rigueur et de gestion du temps.

Le respect des délais pour déposer les travaux est impératif.

Les étudiants inscrits en :	Réaliseront les travaux suivants :
Master 1	- Première partie du mémoire
Master 2	- Finalisation du mémoire et soutenance
DIU	- Projet tuteuré « professionnel »

I. Mémoire de recherche : M1 et M2

L'État-employeur a souhaité que les enseignant.e.s et les personnels d'éducation soient recruté.e.s au niveau master. La délivrance d'un diplôme de niveau master nécessite que les étudiant.e.s, qui se destinent aux métiers du professorat et de l'éducation démontrent des compétences spécialisées, relatives à ces métiers, appuyées sur des connaissances scientifiques pointues.

Dans le cadre du master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF), les disciplines scientifiques sont les appuis indispensables de la formation. Ces disciplines scientifiques sont inscrites dans des traditions à la fois différentes et complémentaires de la production de connaissances. Autrement dit, elles contribuent toutes à la production de connaissances dans le domaine des sciences de l'éducation, dans le domaine de l'éducation, par des approches théoriques et en utilisant des méthodes qui leurs sont spécifiques.

De ce fait, une normalisation forte des attentes dans la maîtrise de compétences spécialisées sous la forme, entre autres, d'un mémoire de niveau Bac+5 relève d'une impossibilité dans ce domaine de connaissance pluridisciplinaire.

Pour autant, le contrôle des connaissances dans les établissements publics de l'enseignement supérieur est soumis à un principe d'égalité et de transparence au niveau de chaque parcours d'une mention de master.

Par ailleurs, le cursus de formation est adossé au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (MEN, 2013)¹ et du référentiel de formation, qui en est la déclinaison (MEN, 2019)². La formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation intègre une formation « à » et « par » la recherche en éducation.

L'Inspé de Franche-Comté a défini les attentes minimales permettant d'assurer l'égalité des étudiant.e.s dans le cadre de la réalisation de leur mémoire.

Ces attentes portent sur :

- Le type de mémoire,
- Le choix du thème,
- L'expertise du/de la directeur-trice du mémoire,
- Le format du mémoire,
- La soutenance orale,
- Les conditions de dépôt des travaux,
- L'évaluation en M1 et en M2.

1. Type de mémoire

Le mémoire préparé au sein de l'Inspé de Franche-Comté est un mémoire de recherche. En effet, seule la réalisation de ce type de mémoire est susceptible de permettre aux étudiant.e.s d'atteindre la maîtrise attendue par l'Etat-employeur des compétences professionnelles des métiers du professorat ou de l'éducation ; par exemple CC3 « *Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche* » ou CC14 « *Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques* ».

2. Choix du thème

Le thème de recherche s'inscrit obligatoirement dans le domaine de l'éducation. Le choix de ce thème s'opère à partir d'une offre de thématiques universitaires proposées par les directeurs-trices de mémoire, ou à partir de thématiques émanant du terrain proposé par le PARDIE³, les équipes de bassins ou les écoles et les établissements, que des directeurs-trices acceptent de s'approprier. L'étudiant.e peut suggérer une thématique ; il lui appartient, dans ce cas, de trouver un.e directeur-trice. Quel que soit le thème, un lien réel avec le domaine de l'éducation, avec le métier d'enseignant. e, ou de CPE est exigé.

3. Expertise du de la directeur-trice

La délivrance d'un diplôme de niveau Bac+5 et la garantie de la qualité des formations souhaitée par l'Université de Franche-Comté nécessitent de s'assurer que les étudiant.e.s soient encadré.e.s par des enseignant.e.s expert.e.s.

Dans le cadre du mémoire, cette expertise est assurée par des enseignant.e.s, titulaires à l'Inspé de Franche-Comté, des chercheur.e.s ou des enseignant.e.s-chercheur.e.s de l'UMLP. Des enseignant.e.s du premier et du second degré, intervenant à l'Inspé dans le cadre de la formation MEEF, et titulaires d'un master recherche en éducation, ou d'un doctorat peuvent également être encadrant.e.s, si elles-ils ont suivi une formation à l'encadrement des mémoires proposée par l'Inspé.

Dans tous les cas, le jury de soutenance comprendra obligatoirement un.e enseignant.e-chercheur.euse ou un.e enseignant.e de l'inspé titulaire d'un Doctorat, afin d'expertiser le travail universitaire et valider le grade de master de l'UMLP.

4. Format du mémoire

En M1, une première approche du travail de réalisation du mémoire est initiée à travers une recherche bibliographique sur un thème qui préfigure le sujet définitif du mémoire, en accord avec le.la directeur.trice en charge du suivi. La question de recherche (ou problématique) sera élaborée dans la continuité de cette revue de littérature. Le travail méthodologique, permettant la réponse à la question de recherche posée, devra prendre forme dès le M1.

Le premier travail de recherche suggérée, à affiner avec le-la directeur-trice, consiste à élaborer un cadrage théorique : quel que soit le nom donné à ce cadrage, revue de littérature, état de l'art, il comprend un ensemble d'éléments théoriques, conceptuels nécessaires à la construction du mémoire ; ce cadre permet de situer le thème de la recherche dans un champ épistémologique retenu par l'étudiant. Le contenu de la revue de littérature (ou de l'état de l'art, ou revue de questions) est impérativement original, mais peut citer brièvement (deux à trois lignes tout au plus) des passages d'ouvrages ou d'auteurs bien identifiés (en citant les différentes sources). Le contexte socio-éducatif, la synthèse bibliographique des connaissances scientifiques sur le thème d'étude permettent à l'étudiant.e de définir un objet et une question de recherche (ou problématique). Compte tenu du déroulement des deux années de master, il paraît important que la méthodologie de recherche et d'investigation soit mise en place dès le M1.

³ PARDIE : Pôle Académique Recherche Développement Innovation Expérimentation

Le thème développé en M1 peut être adapté et modifié en M2 en fonction des besoins, car il semble préférable de privilégier la continuité M1-M2. Si pour toute raison, un.e étudiant.e de M2 souhaite changer de direction de mémoire et de sujet, il doit au préalable demander l'accord du directeur.trice de M1.

En M2, le travail suit un format défini par le-la directeur-trice du mémoire. Le mémoire final comporte une introduction, une revue de littérature (ou état de l'art), une question de recherche (ou problématique), une méthodologie de recueil et d'analyse des données, des résultats et discussion, des perspectives professionnelles, puis une conclusion. Le mémoire comprend également une bibliographie présentée selon des normes en vigueur, des résumés français et anglais, accompagnés de 4 à 5 mots clés et d'éventuelles annexes.

Le contenu du mémoire est original, les citations de passages d'ouvrages d'auteurs doivent être bien identifiées, notamment dans la première partie d'état de l'art. La seconde partie développe la méthodologie d'investigation ou de recherche et présente les données originale recueillies dans le cadre de cette initiation à la recherche, leur analyse dans le contexte de la problématique développée. La synthèse des résultats au regard des questionnements initiaux se prolonge par une discussion et des perspectives de prolongement possibles du travail de recherche, ainsi que des perspectives pour la pratique professionnelle. Ces aspects seront à repreciser par le-la directeur-trice.

Le mémoire définitif est un document de 40 pages minimum hors annexes.

5. Soutenance orale

La soutenance est d'une durée minimale de 30 min et maximale d'1 heure incluant une présentation orale de l'étudiant.e. suivie d'un échange avec le jury. La soutenance peut être publique. Les attentes seront précisées par le-la directeur-trice du mémoire ; la répartition du temps entre présentation orale de l'étudiante et échange avec le jury sera communiquée aux étudiant.e.s.

La soutenance est un exercice de présentation orale du travail de recherche devant un jury, suivi d'un moment de questions-réponses ; la soutenance n'est pas une relecture stricto-sensu du mémoire écrit : elle doit aider à la compréhension du travail réalisé, elle doit permettre d'éclairer le jury sur tous les éléments qu'il souhaitera aborder.

6. Mémoire en binôme

Les étudiants peuvent, à la demande du directeur de mémoire ou de leur propre initiative, réaliser un mémoire à deux. Ce mémoire donne lieu à une écriture commune, assumée par l'un et l'autre étudiant, proposant un projet de recherche justifiable et défendable par chaque membre du binôme.

Le travail réalisé n'est pas divisé en deux parties individuelles, mais relève d'une production et d'une recherche commune. Le travail effectué en binôme est donc plus conséquent car chacun apporte sa réflexion scientifique personnelle tout en travaillant l'écriture commune. Chacun doit justifier sa contribution individuelle à ce travail scientifique en commun.

Le rendu du mémoire donne lieu à deux soutenances individuelles, chaque étudiant devant justifier de l'ensemble de l'écrit proposé.

6. Conditions de dépôt des travaux et évaluation

M1 : Dépôt des travaux de recherche en M1

Les travaux de recherche réalisés en M1 portent sur la revue de littérature, (ou état de l'art), la question de recherche (ou problématique), et sur une approche méthodologique plus ou moins développée. Chaque semestre devra faire l'objet d'un rendu livrable selon l'avancement des travaux et selon les modalités prévues pour chaque parcours.

S7. Le premier rendu livrable sera envoyé au-à la directeur-trice au plus tard le vendredi 9 janvier 2026. Une version papier peut être demandé par le.la directeur.trice.(sauf M1 EPS oral et M1 Professeur Documentaliste)

S8. Le deuxième rendu livrable sera envoyé au-à la directeur-trice et déposé en version numérique à la scolarité au plus tard le mardi 5 mai 2026. Une version papier peut être demandée par le.la directeur.trice.

- M1 : Évaluation des travaux de recherche**

Ces travaux sont corrigés et évalués par le-la directeur-trice de mémoire, selon les dispositifs spécifiques prévus dans les M3C validées pour chaque parcours ou mention de master. Une soutenance orale peut également être organisée (si indiquée dans les M3C du parcours).

L'évaluation s'attache à identifier les capacités et compétences développées dans le cadre de l'initiation à la recherche :

- Le degré d'appropriation et de compréhension de la littérature scientifique ;
- Le degré de logique dans la rédaction de l'état de l'art ;
- La production d'une problématique originale ;
- La description d'une approche méthodologique ;
- Le respect des normes orthographiques et grammaticales ;
- La mise en forme d'une bibliographie.

Notation

- Le-la directeur-trice attribue une note pour le S7, une note pour le S8, qu'il-elle transmet à la personne chargée de l'élément constitutif « Recherche », ou au responsable de parcours, et à la scolarité.
- La totalité des ECTS accordée au mémoire et à la soutenance est de 6 ECTS en M1 : 3 ECTS en S7, 3 ECTS en S8.

- **M2 : Dépôt du mémoire**

En accord avec le- la directeur-trice, le mémoire finalisé est déposé entre le 1 octobre 2025 et ce jusqu'au 5 mai 2026 (délai de rigueur), au-à la directeur-trice, au deuxième membre du jury, et à la scolarité une semaine avant la date de la soutenance.

Dans tous les cas, le dépôt s'effectue **sous format numérique** et doit respecter les consignes données dans la procédure de dépôt des mémoires (annexe 1) : adresses des scolarités, nommage du fichier, délai.

Le dépôt d'une version papier du mémoire sera à discuter avec le-la directrice de mémoire, ce.ette dernier.ère pouvant en faire la demande.

- **M2 : Organisation de la soutenance**

Tout.e étudiant.e inscrit.e en M2 doit soutenir son mémoire **au plus tard le vendredi 5 juin 2026**.

Le jury de soutenance est composé au minimum de 2 enseignants dont le.la directeur-trice. La composition du jury est à la discrétion du de la directeur.trice. La soutenance est organisée par **le-la directeur-trice** (date, horaire, salle, matériel), après le dépôt du mémoire.

La soutenance a lieu sur le site de formation de l'étudiant.e, en présentiel⁴.

Le-la directeur-trice communique l'organisation :

- A l'étudiant.e concerné.e, (au moins 15 jours avant la date de soutenance);
- A la scolarité du site, dont les adresses sont précisées en annexe 1, (au moins 8 jours avant la date de soutenance) qui prépare et édite les documents nécessaires à la soutenance : PV de soutenance, et charte de dépôt et de diffusion des travaux et la déclaration de non plagiat.

Le-la directeur-trice fait signer les documents à l'étudiant.e. à la fin de la soutenance.

A l'issue de chaque soutenance, les documents complétés par les membres du jury et par l'étudiant. e sont déposés à la scolarité du site.

- **M2 : Critères d'évaluation**

L'évaluation finale du mémoire s'attache à mesurer le niveau de maîtrise des compétences développées dans le cadre de l'initiation à la recherche en vue d'acquérir le grade de master.

Les attendus seront à préciser avec le.la directeur-trice; ils concernent :

- Le degré d'appropriation et de compréhension de la littérature scientifiques au regard du questionnement défini ;
- Le degré de logique dans la rédaction du cadre théorique (revue de littérature, état de l'art) ;
- La qualité et l'originalité de la question de recherche (ou problématique) ;
- La capacité à mettre en œuvre un protocole de recherche rigoureux et adapté à la problématique ;
- La capacité à l'analyse objective des données récoltées ;
- La capacité à rendre compte de résultats pertinents de recherche au regard de la problématique posée ;
- La capacité à discuter les résultats et à cerner les limites du travail mené ;
- La capacité à énoncer des perspectives pour la pratique professionnelle
- Le respect des normes orthographiques et grammaticales ;
- La capacité à s'approprier des normes de mise en forme de la bibliographie ;
- La capacité à synthétiser l'ensemble des travaux dans un résumé en français et en anglais ;
- La qualité de l'interaction avec le-la directeur-trice de mémoire

.4 Sauf si les conditions sanitaires imposent des enseignements en distanciel.

L'évaluation de la soutenance orale vise à identifier les capacités et compétences spécifiques de communication de travaux de recherche à ses pairs (le-la directeur-trice apporte des précisions à ces attendus) :

- Le degré de logique de la présentation des objectifs et des résultats de recherche ;
- La qualité de la communication lors de la présentation ;
- Le degré de pertinence des réponses aux questions du jury ;
- Le degré de maîtrise des conditions de validité des résultats au regard de la méthodologie de recherche et de données recueillies ;
- Les perspectives rendues envisageables par le mémoire de recherche.

- **M2 : Notation**

S9 : travail intermédiaire envoyé au directeur de mémoire en version numérique **au plus tard le 9 janvier 2026** ; une note sera transmise par le directeur de mémoire à la secrétaire de scolarité au plus tard le **23 janvier 2026 pour le travail écrit**. Si le mémoire est finalisé en S9, la rédaction du mémoire donne lieu à la note du S9, la soutenance à la note du S10.

S10 : Les membres du jury de la soutenance se concertent, pour donner une note pour la soutenance orale, prenant également en considération la rédaction finale du mémoire.

La totalité des ECTS accordée au mémoire et à la soutenance est de 14 ECTS en M2 : 6 ECTS en S9, 8 ECTS en S10. Une note inférieure à 8 dans l'un des semestres invalide le master.

Remontée des notes, impérative le 5 juin 2026 au secrétariat de scolarité.

7. Plagiat

Le plagiat, consiste en une atteinte grave au droit de la propriété intellectuelle et représente une faute.

C'est pourquoi l'étudiant.e. s'engage, dans une déclaration de non-plagiat signée (annexe 2), à réaliser un travail de recherche original et personnel. Cette déclaration est à envoyer de manière distincte avec le mémoire.

L'observation de plagiat dans le travail réalisé fait systématiquement l'objet d'un signalement auprès de la section disciplinaire de l'UFC.

II. Projet tuteuré « professionnel »

1. Public concerné

Stagiaires inscrits en DIU premier degré, second degré, et encadrement éducatif.

2. Contenus

Le projet tuteuré « professionnel » a comme objectif l'élaboration d'une action éducative concrètement mise en œuvre en lien avec une structure d'enseignement et d'éducation, institutionnelle ou associative. Les étudiant.e.s travailleront en groupe de 5 personnes sur ce projet en vue de la réalisation individuelle d'une action éducative innovante, d'une expérimentation pédagogique, d'un accompagnement d'élèves, d'un événement, etc. Il seront encadrés par un.e tuteur.trice universitaire, responsable du projet.

3. Format et modalités d'évaluation

Au S9, les étudiant.e.s présenteront **collectivement** :

- Un résumé écrit de 5 à 8 pages de l'avancement de leurs travaux, portant dans un premier temps sur la présentation d'une problématique commune, sur des définitions et un apport théorique du thème du projet ;
- Une présentation orale d'une durée de 5mn par étudiant.e, portant sur l'état d'avancement du projet et sur les formes de travail collaboratif envisagées au sein du groupe.

Seule la présentation orale fera l'objet d'une évaluation par l'encadrant.e responsable du projet.

Date de présentation à décider avec l'encadrant avant le vendredi 23 janvier 2026. Le document écrit sera envoyé à l'encadrant 72 h avant la présentation orale. L'encadrant transmet une note, au référent scolarité du DIU (adresses en annexe 1).

Au S10, les étudiant.e.s réalisent concrètement leur projet et présentent **collectivement** :

- Un document écrit de 5 à 8 pages rédigées collectivement : il proposera une description et une analyse de la réalisation du projet.
- Une soutenance orale du projet ; elle aura une durée de 5 mn par étudiant.e ; elle sera suivie d'un entretien avec le jury d'une durée de 20 mn maximum.

La forme de la soutenance orale est laissée au libre choix des étudiant.e.s ; elle sera originale, adaptée au projet réalisé. Le jury sera composé de l'encadrant responsable du projet et d'un.e autre enseignant.e de l'Inspé. chaque groupe assiste obligatoirement à la soutenance d'un autre groupe (celui du co jury).

La soutenance orale aura lieu entre le 13 et le 28 mai 2026 à Besançon. Le document écrit devra parvenir sous format numérique à l'encadrant une semaine avant au plus tard avant la date de la soutenance.

L'évaluation/notation est réalisée par les deux membres du jury et pas par l'autre groupe de DIU présent à la soutenance. L'encadrant transmet une note au référent scolarité du DIU (annexe 1).

L'évaluation au S9 et au S10 prendra en compte diverses compétences du métier d'enseignant, quant au travail en équipe (CC10), à l'engagement dans une démarche de réflexion, à la capacité à prendre en compte les conseils et au caractère innovant de la démarche (CC14), à l'originalité de la présentation et à sa maîtrise technique (CC9), à la maîtrise de la langue française (CC7).

Annexe 1- Procédure de dépôt du mémoire

Consignes pour l'envoi du mémoire et l'attestation de non plagiat

Tou.te.s les étudiant.e.s doivent transmettre - par Filesender (transfert sécurisé de fichiers volumineux accessible via l'ENT : ENT > Bureau > Echangez vos documents) ou pièce jointe par courriel - à la scolarité de leur site pour le 5 mai 2026 au plus tard, ainsi qu'aux membres du jury :

- Soit la version complète du mémoire, en un seul fichier (de la page de titre à la 4^e de couverture), au format PDF non verrouillé.
- Soit la version du mémoire allégé des éléments non diffusables.
- La déclaration de non plagiat datée et signée.

Cet envoi fait office de preuve de dépôt. Tout.e étudiant.e inscrit.e en M2 doit soutenir son mémoire entre le 1 octobre 2025 et le 5 juin 2026.

Adresse pour l'envoi du mémoire, du projet tuteuré et de l'attestation de non plagiat, et modèle de nommage des fichiers à respecter :

Master MEEF	Mail de la scolarité	Modèle de nommage mémoire	Modèle nommage non plagiat
Lettres	patricia.petit@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_lettres_2026	NOM_prénom_lettres_non plagiat_2026
PLP Lettres-histoire	patricia.petit@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_plp_2026	NOM_prénom_plp_non plagiat_2026
Histoire-géographie	patricia.petit@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_h-g_2026	NOM_prénom_h-g_non plagiat_2026
Economie-gestion	lara.balzano@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_eco_2026	NOM_prénom_eco_non plagiat_2026
CPE	lara.balzano@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_cpe_2026	NOM_prénom_cpe_non plagiat_2026
Professeur-documentaliste	fabienne.maugey@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_doc_2026	NOM_prénom_doc_non plagiat_2026
Mathématiques	sylvie.alix@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_maths_2026	NOM_prénom_maths_non plagiat_2026
Physique-chimie	sylvie.alix@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_physique_2026	NOM_prénom_physique_non plagiat_2026
EPS	nadege.mottas@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_eps_2026	NOM_prénom_eps_non plagiat_2026
SVT	sylvie.alix@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_svt_2026	NOM_prénom_svt_non plagiat_2026
Anglais	sylvie.alix@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_anglais_2026	NOM_prénom_anglais_non plagiat_2026
Allemand	sylvie.alix@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_allemand_2026	NOM_prénom_allemand_non plagiat_2026
Espagnol	sylvie.alix@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_espagnol_2026	NOM_prénom_espagnol_non plagiat_2026
DIU SECOND DEGRE CPE	patricia.petit@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_DIU second degre_2026	NOM_prénom_DIU second degre_non plagiarism_2026

Précisions sur le dépôt du mémoire en version numérique

Tou.te.s les étudiant.e.s doivent déposer leur mémoire en suivant les consignes présentées ci-dessus. Cependant, seuls les mémoires ayant obtenus une note $\geq 14/20$ pourront être archivés et consultés. Ils le seront à condition qu'à l'issue de la soutenance l'autorisation de diffusion électronique soit signée par l'étudiante et le jury. Cette autorisation fait partie de la Charte de dépôt et de diffusion des travaux d'étudiants de l'Université de Franche-Comté disponible sur le site internet de l'INSPÉ dans la rubrique « Étudier à l'INSPÉ > Mémoire de master ».

Annexe 2- DECLARATION DE NON-PLAGIAT

Je soussigné.e, déclare que ce mémoire est le fruit d'un travail de recherche personnel et que personne d'autre que moi ne peut s'en approprier tout ou partie.

J'ai conscience que les propos empruntés à d'autres auteurs ou autrices doivent être obligatoirement cités, figurer entre guillemets, et être référencés dans une note de bas de page.

J'étaye mon travail de recherche par des écrits systématiquement référencés selon une bibliographie précise, présente dans ce mémoire. J'ai également conscience qu'une utilisation dissimulée d'outils d'intelligence artificielle (tels que ChatGPT) ou de traduction automatique pour l'écriture de tout ou partie d'un travail universitaire est en infraction avec les codes déontologiques universitaires et s'apparente à de la fraude.

J'ai connaissance du fait que prétendre être l'auteur - l'autrice de l'écrit de quelqu'un d'autre enfreint les règles liées à la propriété intellectuelle.

A....., le 2026

Nom et prénom

Signature :